

l'an deux mil vingt -quatre
le vingt-sept février à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT,
CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LAMIRAL, LE
MOING, MUNIER, SANTINHO

Date de convocation
15 FEVRIER 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme BOUSSIOUS a donné procuration à M. EVEN
M. DIOP a donné procuration à M. BONY
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme FLOHIC
Mme MILON a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA
M. PASSET a donné procuration à Mme CHERET
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

Date d'affichage
de la convocation
15 FEVRIER 2024

Date de publication
de la délibération
5 MARS 2024

Absent : ./.

M. EVEN a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 13

Votants 19

**OBJET : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à
l'investissement local (DSIL) 2024**

Mme la Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2024 pour les projets suivants :

- Réfection de la toiture de la salle municipale de l'Ancien Lavoir : de nombreuses fuites étant apparues ces derniers temps au niveau de la partie centrale, une étude a permis d'identifier les travaux de rénovation à réaliser ;
- Extension de la chaudière à granulés de bois de l'école maternelle vers l'école élémentaire afin de réduire la consommation de gaz de cette dernière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire concernant les travaux de réfection de la toiture de la salle municipale de l'Ancien Lavoir et d'extension de la chaudière à granulés de bois de l'école maternelle,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement local - exercice 2024,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ADOPTE les avant-projets suivants :

- réfection de la toiture de la salle municipale de l'Ancien Lavoir : pour un montant de 67 912,17 € H.T., soit 81 484,59 € TTC,
- et d'extension de la chaudière à granulés de bois de l'école maternelle, pour un montant de 12 800,00 € H.T., soit 15 630,00 € TTC.

DÉCIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2024 pour ces deux opérations,

S'ENGAGE à financer les opérations de la façon suivante :

- DSIL : 64 569,73 €
- Fonds propres : 16 142,43 €
- TVA autofinancée : 16 142,43 €

DIT que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2024, article 2131 en section d'investissement,

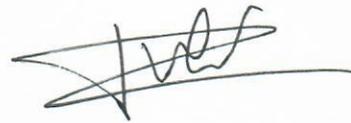
AUTORISE Mme la Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 5 mars 2024

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
Franck EVEN



Mis en ligne le 05/03/2024 à 15h21

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20240227-DCH2024_009